

ACCUEIL DE LOISIRS DE THORENC

Coordinatrice Mme Mireille JACOB – Tel : 04.93.70.57.51 – mail : jeunesse.hautpays@paysdegrasse.fr

Chers parents,
Nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire 2018/2019 de votre enfant.

Les dossiers d'inscription sont à récupérer dans les antennes ou sur le site www.paysdegrasse.fr à partir du Lundi 04 Juin 2018.

Informations concernant les dossiers d'inscription 2018-2019 :

Lieu d'inscription aux heures d'ouverture sur place	<p>Service jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse <u>Antenne de Séranon</u> : 461 Route de la Doire 06750 Séranon (Villaute) Horaires d'ouverture : Du lundi, mardi et jeudi : 08h30-12h30/13h15-17h30 Mercredi : 08h30-12h30 Vendredi : 08h30-12h30 / 13h15-16h15</p>
Date d'inscription	<p style="color: red;">INSCRIPTION DU 04 JUIN AU 06 JUILLET 2018</p> <p style="color: red;">Pour les dossiers d'inscription retournés après cette date, les dossiers seront enregistrés mais les enfants seront accueillis sur les activités périscolaires à partir du Lundi 10 Septembre 2018</p>
Lieu de facturation	<p>Service jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse <u>Antenne de Séranon</u> : 461 Route de la Doire 06750 Séranon (Villaute) Horaires d'ouverture : Du lundi, mardi et jeudi : 08h30-12h30/13h15-17h30 Mercredi : 08h30-12h30 Vendredi : 08h30-12h30 / 13h15-16h15</p>
Documents obligatoires à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche famille complétée, datée et signée par le responsable légal • La fiche individuelle enfant (1/enfant) complétée, datée et signée par le responsable légal • La fiche d'inscription aux activités complétée, datée et signée par le responsable légal et le payeur (récépissé d'inscription) NB : en cas de garde alternée, chacun des parents doit compléter et signer un dossier pour les périodes qui le concernent • Le N° d'allocataire CAF • ou l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (copie intégrale) du foyer ou de chacune des personnes composant le foyer de l'enfant pour les non allocataires CAF NB : en l'absence de justificatif, la tarification maximale sera appliquée • Une attestation d'assurance en responsabilité civile • Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Vous pouvez télécharger l'intégralité des documents (y compris le règlement intérieur) sur le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : www.paysdegrasse.fr et le retourner par courrier à l'adresse d'inscription figurant sur ce document. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le service Jeunesse